

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_043 : PRÊT 1ÈRE CLEF EN ALBIGEOIS - MODIFICATION DES
MONTANTS POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT ANCIEN AVEC TRAVAUX

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_043 : PRÊT 1^{ÈRE} CLEF EN ALBIGEOIS - MODIFICATION DES MONTANTS POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT ANCIEN AVEC TRAVAUX

Pilote : Habitat

Madame Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur,

Le Programme Local de l'Habitat 2015-2020 de l'Albigeois a mis en œuvre une aide communautaire pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété : « le Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois ».

Cette aide permet de compléter le plan de financement des ménages primo-accédants sous condition de ressources, en leur proposant un prêt à taux zéro, complémentaire au prêt principal, et qui se cumule nécessairement au Prêt à Taux Zéro de l'Etat (PTZ). Elle concerne à la fois l'acquisition de logements neufs et l'acquisition de logements anciens avec travaux.

La loi de finances 2020 a maintenu le PTZ pour l'acquisition d'un logement neuf en zones B2 et C. Concernant l'achat d'un logement ancien avec travaux, un critère de performance énergétique a été ajouté ; désormais, les opérations réalisées doivent permettre au logement d'atteindre une consommation énergétique inférieure à 331 kWh/m² (soit au moins l'équivalent d'une étiquette énergie E), évaluée sur les usages de l'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

Afin de réduire la consommation énergétique du secteur résidentiel, de valoriser le parc existant et de limiter l'étalement urbain, il est proposé d'encourager la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logement existant sur le territoire albigeois en augmentant le montant des prêts 1^{ère} Clef de 20 000 € pour l'acquisition d'un logement ancien avec travaux.

Pour l'acquisition de logements neufs, les montants seront maintenus.

Proposition de modification des montants du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois :

Nombre de personnes par ménage	Montant du Prêt 1^{ère} Clef pour l'acquisition d'un logement neuf	Montant du Prêt 1^{ère} Clef pour l'acquisition d'un logement ancien avec travaux
1 personne	10 000 €	30 000 €
2 personnes	20 000 €	40 000 €
3 personnes	30 000 €	50 000 €
4 personnes et +	40 000 €	60 000 €

Dans les cas particuliers de la vente HLM et des logements financés en PSLA, les montants proposés seront ceux de la catégorie « logement neuf ». En cas de travaux éligibles au PTZ de l'État pour la vente HLM et le PSLA, les montants du Prêt 1^{ère} Clef seront ceux de la catégorie « logement ancien avec travaux ».

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 du 15 décembre 2016 portant approbation du PLH 2015-2020,

VU les délibérations du Conseil communautaire de l'Albigeois N°DEL2016-175A du 15 décembre 2016, N°DEL2018-024 du 6 février 2018, N°DEL2019_004 du 12 février 2019, N°DEL2019_027 du 9 avril 2019 et N°DEL2019_101 du 2 juillet 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des montants du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois pour les logements anciens avec travaux, et le maintien des montants du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois pour les logements neufs,

DIT que les montants sont fixés ainsi qu'il suit :

Nombre de personnes par ménage	Montant du Prêt 1^{ère} Clef pour l'acquisition d'un logement neuf	Montant du Prêt 1^{ère} Clef pour l'acquisition d'un logement ancien avec travaux
1 personne	10 000 €	30 000 €
2 personnes	20 000 €	40 000 €
3 personnes	30 000 €	50 000 €
4 personnes et +	40 000 €	60 000 €

APPROUVE les avenants aux conventions établis entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les établissements bancaires partenaires : le

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, le Crédit Mutuel Midi-Atlantique, la Banque Populaire Occitane et la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées,

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer les avenants correspondants, ci-annexés,

AUTORISE la présidente ou son représentant à valider et signer les demandes de Prêts 1ère Clef en Albigeois des ménages éligibles.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL